

EPREUVE ORALE DU DNB SESSION 2024

I) Rappel des modalités de l'épreuve : session 2024

- L'épreuve orale du DNB permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement de l'Histoire des arts, d'un EPI ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs : avenir, citoyen, santé, parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Il s'agit d'une soutenance dont l'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à analyser ses apprentissages dans le cadre d'un projet, à exposer les compétences et les connaissances qu'il a acquises. Ce n'est pas tant le projet en lui-même qui compte, mais l'analyse de la façon dont ce projet a été mené.
- En cas de réalisations concrètes, le candidat peut présenter ce qu'il a réalisé mais uniquement comme point d'appui de son exposé.
- Les élèves peuvent passer l'épreuve seuls, en binôme ou en trinôme. Attention, travailler à plusieurs est plus difficile.
- L'épreuve dure 15 minutes : exposé de 5 mn puis entretien de 10 mn avec le jury.
Pour un binôme, l'épreuve dure 20 minutes : exposé de 10 minutes, puis entretien de 10 mn.
Pour un trinôme, l'épreuve dure 25 minutes : exposé de 15 minutes, puis entretien de 10 mn.
- Chaque candidat peut avoir à sa disposition un support écrit : un recto papier et/ou un diaporama. Ce support est une « béquille » pour l'auditoire ; il ne doit en aucun cas être lu par le candidat. Il n'est pas obligatoire et n'est donc pas évalué.

II) Préparation du sujet et du support

Pour des raisons d'équité entre les élèves de toutes les classes, le cadrage et les documents remis sont les mêmes pour tous.

Chaque élève de troisième reçoit le même dossier de préparation sur lequel il peut s'appuyer afin de préparer sa soutenance orale (cf. pages suivantes).

Deux enseignants référents (dont le professeur principal) sont prévus pour chaque classe. Une séance de préparation de 2h (2x1h ou 1x2h) est organisée avec ce binôme.

Lors de cette séance de préparation, chaque élève présentera à ses professeurs la trame de son exposé ainsi que le support pour illustrer sa présentation (s'il y en a un).

III) Evaluation de l'épreuve

- La soutenance vise à évaluer le niveau de maîtrise de l'expression orale et l'analyse des apprentissages liés au projet.
- Pour valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni, le jury peut dans le cadre de l'entretien, l'interroger sur d'autres projets ou sujets abordés au cours du cycle par le candidat.

Critères d'évaluation :

- Chaque jury évalue les candidats à l'aide d'une grille individuelle qui comporte une liste indicative des critères d'évaluation retenus.
- L'épreuve est notée sur 100 points. 50 points pour la maîtrise de l'expression orale et 50 points pour la maîtrise du sujet présenté. Pour chacune des parties (maîtrise de l'expression orale et du sujet présenté) le jury appliquera la règle suivante :
 - majorité de A : 50 points / B : 40 pts / C : 25 pts / D : 10 points